

OFFRE Futé Marketing
Programme unique pour les conseillers du Groupe Financier Horizons #GFH201806OM-2

Nom complet

Compagnie

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Cellulaire

Courriel

Prix: 417\$/mois **Durée du contrat:** Le contrat offert aux conseillers du GFH est d'une durée de 12 mois consécutifs.

Description de l'offre de service: Service clé en main et 100% automatisé: site web (28 pages), 3 versions adaptatives / infolettre (une par mois) / chat en ligne / LinkedIn / 600\$ pub en ligne annuellement.

Site web adapté à vous: Site web de 28 pages, qui à la fin du contrat, vous appartiendra à 100%. Site rigide avec zone adaptée personnalisée pour le conseiller. Adaptation "responsive" sur tablettes et téléphones. Nom de domaine et hébergement fournis* par Futé Marketing. *N'inclut pas de solution boîtes courriel ni de transferts d'archives courriel.

Utilisation de l'algorithme marketing sur le site web: Le site web s'adapte à vos clients selon un algorithme hébergé sur un serveur dédié à Futé Marketing. Cet algorithme permet la reconnaissance du persona. L'algorithme utilisera des témoins qui serviront à améliorer l'expérience des visiteurs sur le site en adaptant certaines pages selon les besoins des personas.

Infolettre automatisée: Courriel avec modèle type, programmé et envoyé (un par mois) à vos clients (nous importerons votre liste selon notre modèle d'importation). Notre mode d'opération est conforme à la loi C-28 (loi antipourriel).

Chat online: Ajout au site permettant au consommateur web de discuter directement avec vous via le site web

Page LinkedIn: Notre équipe s'occupera de créer et rédiger (selon un modèle déterminé) votre page LinkedIn.

Gestion de la publicité et bannière publicitaire: Bannières remarketing en 3 formats. Inclut 600\$ investi dans l'année du contrat.

Renouvellement du contrat: Après les 12 mois dûment passés de votre contrat, le site web vous appartient. 3 choix vous seront proposés; **1.** Renouveler l'offre au prix préférentiel de **250\$/mois** sur une entente de 12 mois ; **2.** Se retirer de l'offre et conserver le site web (version statique), l'hébergement et nom de domaine pour **30\$/mois** ; **3.** Arrêt complet des services avec Futé Marketing (**0\$/mois**). Vous conservez le site web (en version statique), mais ni l'hébergement ni le nom de domaine ne seront supportés par Futé Marketing. Vous devrez assumer 100% du transfert vous-même dans un délai de 30 jours suivant la fin du contrat.

Tarifification pour demande spéciale: Si vous voulez des ajustements personnalisés de plus, la tarification est à la carte. Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 100\$ de l'heure. Voici les services que vous pouvez demander; Publicité AdWords / Gestion publicitaire Facebook / Création de nouvelles bannières web / Création logo.

Achat de services web: Futé Marketing vend au client, qui achète, de la publicité en ligne, des solutions marketing, de l'analyse et de la recherche, la création de site internet et/ou autres services web, dont la description et le prix, mensuel ou forfaitaire, apparaissent sur le contrat. À la suite de la signature de ce contrat, ainsi qu'à l'encaissement du premier versement requis, Futé Marketing exécutera les services web contractés selon les délais prévus.

Annulation de contrat: Le présent contrat pourra être annulé que dans la condition suivante: Dans le cas où le conseiller quitte Groupe Financier Horizons, le contrat sera automatiquement annulé. Ainsi, le conseiller devra acquitter la somme calculée à 50% du montant mensuel des mois restants au contrat et pourra conserver son site web en version statique. Les frais d'hébergement s'appliqueront et seront sous la responsabilité du conseiller.

Temps de collaboration et suivi: Trente minutes par mois seront allouées lors d'une interaction entre le conseiller et notre équipe de production. Si ce délai est dépassé, des frais additionnels seront facturés à un taux de 100\$ de l'heure. Le temps n'est pas cumulable de mois en mois.

Autorisation de publication: Le conseiller autorise Futé Marketing à créer, publier et diffuser de l'information et à interagir socialement en son nom, et ce, sur n'importe quelle plateforme web pour la durée du contrat. Exemples de plateforme : Facebook, site internet, YouTube, LinkedIn et Instagram. Futé Marketing s'engage à respecter l'image de marque du conseiller au meilleur de ses connaissances grâce à un formulaire de prise d'informations que l'équipe responsable du Groupe Financier Horizons aura rempli au préalable.

Responsabilité de la réputation: Futé Marketing n'est pas responsable des avis et commentaires qu'une ou plusieurs personnes pourraient publier sur une publicité publiée en votre nom.

Autorisation: Le conseiller autorise Futé Marketing à effectuer des publications via ses services et atteste que la publicité et le site web ne contreviennent à aucune loi. À cet effet, le conseiller garantit également qu'il détient tous les permis et toutes les licences nécessaires, incluant les permis de pratique délivrés par un ordre professionnel ou autre organisme de réglementation relative aux activités du conseiller. Le conseiller garantit également qu'il détient tous les droits lui permettant d'utiliser les marques de commerce ou noms commerciaux contenus dans la publicité et le site web et que cette utilisation ne contrevient à aucune loi, incluant la Loi sur les marques de commerce, la Loi sur le droit d'auteur ou toutes autres lois relatives à la propriété intellectuelle. Dans l'éventualité où un élément créé par Futé Marketing ne répondrait pas aux normes ci-dessus, le conseiller doit en informer Futé Marketing le plus rapidement possible.

Coopération: Tout délai peut être prolongé si le matériel nécessaire à l'exécution des tâches n'est pas fourni par le conseiller, et ce, dans un délai raisonnable. Lorsque du matériel doit être transmis par le conseiller, celui-ci s'engage à le fournir dans un délai de 30 jours. Si le matériel n'est pas fourni, Futé Marketing devra compléter le travail à effectuer avec le matériel disponible retrouvé sur le site web du Groupe Financier Horizons.

Accès de la page LinkedIn: Lorsque Futé Marketing remet les accès du compte LinkedIn au client, celui-ci devient responsable de toutes les actions réalisées sur celui-ci. Si le conseiller communique avec nous afin d'obtenir de l'information sur le fonctionnement de LinkedIn ou encore, pour que nous appliquions une ou plusieurs modifications personnalisées, des frais de 85\$ de l'heure seront facturés.

initiales: _____

OFFRE Futé Marketing
Programme unique pour les conseillers du Groupe Financier Horizons #GFH201806OM-2

Responsabilité limitée de Futé Marketing et autres fournisseurs: Futé Marketing est uniquement responsable du délai d'exécution des services et n'est aucunement responsable du délai ni de la durée des résultats. En cas d'erreur, d'omission ou d'interruption de mise en ligne relative à la publicité ou au site web, la responsabilité de Futé Marketing sera limitée à la somme forfaitaire exigible en vertu du contrat pour la durée relative à l'erreur.

Durée et investissement variable de la publicité mensuelle: La durée régulière d'une publicité mensuelle est d'un mois. Il s'agit ici d'une durée variable et il n'y a aucune garantie relative à la durée réelle de la publication des annonces. Nous pourrions par exemple, investir le budget en trois semaines et ainsi, ne plus réaliser de publicité la dernière semaine du mois. Les budgets publicitaires préautorisés par le conseiller pour une période mensuelle doivent être respectés par Futé Marketing jusqu'à concurrence d'une marge d'erreur de plus ou moins 10%.

Paiement et retard: Les montants mensuels seront directement prélevés par Groupe Financier Horizons dans votre "compte Groupe Financier Horizons". Si le Groupe Financier Horizons accuse un retard de paiement, Futé Marketing peut arrêter partiellement ou totalement les services sans préavis ni aucune responsabilité envers vous.

Clients du conseiller et politique de protection des renseignements personnels: Futé Marketing utilisera la base de clients du conseiller dans le seul but de segmenter l'information qui sera véhiculée aux clients. Les clients demeurent la propriété du conseiller. Futé marketing ne vendra, ne donnera ni échangera la base de clients du conseiller à des tiers à des fins personnelles et/ou commerciales. Futé marketing permettra uniquement aux employés qui doivent nécessairement utiliser la liste et les fichiers dérivés d'y accéder pour exécuter les activités prévues au contrat. Les employés de Futé Marketing ont signé une entente de confidentialité et de non-divulgence de l'information reçue par le biais du Groupe Financier Horizons. De plus, tout "cookie" utilisé sur votre site web pour améliorer l'expérience utilisateur sera fait de façon anonyme pour respecter la confidentialité et la vie privée des visiteurs. La protection de vos renseignements personnels est supportée par des mesures de sécurité prises afin de protéger les utilisateurs contre la perte ou l'utilisation non autorisée de leurs informations personnelles. Futé marketing utilise la technologie « Secure Socket Layer (SSL) » qui rend la transmission des informations tout à fait sécuritaire

Engagement de confidentialité sur les renseignements personnels et de non-sollicitation: Futé Marketing Inc., personne morale légalement constituée et ayant une place d'affaires au 204 Boul. Curé-Labelle, suite 200, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 2X7; ci-après désignée « FM ». ATTENDU QUE FM est une firme œuvrant dans le domaine du marketing web; ATTENDU QUE le conseiller signataire de ce contrat retient les services de FM par l'entremise d'un programme unique aux conseillers partenaires du Groupe Financier Horizons; ATTENDU QUE FM fournira les services web, tels: infolettres, site web, publicité remarketing, LinkedIn (au besoin), le tout selon l'entente prévue à cet effet et toutes autres ententes subséquentes entre les parties; ATTENDU QUE FM aura accès à des informations confidentielles relativement aux clients du signataire, lesquelles lui seront fournies par ce dernier, soit par le biais d'une liste de clients; ATTENDU QUE les informations confidentielles sont définies comme étant les prénoms, les noms, adresses civiques, adresse IP, adresses courriel, numéro de téléphone et date de naissance des clients se trouvant sur la liste que fournira le signataire à FM, soient les informations permettant d'identifier une personne physique; ATTENDU QUE FM reconnaît que le succès du signataire est lié dans une grande mesure à la non-divulgence et la non-utilisation des informations confidentielles de ses clients à des fins autres que celles de la présente entente et qu'une telle divulgation ou utilisation non autorisée des informations confidentielles définies porterait préjudice au signataire; ATTENDU QUE par le biais des infolettres et publicités réalisées par FM, les clients du signataire seront interpellés afin de visiter le site Internet du signataire; ATTENDU QUE un cookie est programmé afin que certaines informations sociodémographiques des personnes visitant le site Web du signataire soient gardées en mémoire dans un data dédié étant la propriété de FM, le tout aux fins de stratégie d'affichage de contenu personnalisé; LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT : **1.** FM ne pourra en aucun temps se servir des informations confidentielles lui étant remises par le biais des listes du signataire; **2.** Le signataire s'engage à remettre une liste de clients pouvant être sollicités, notamment par courriel et où infolettre, laquelle liste respectera les critères énoncés par la Loi canadienne antipourriel, soit la Loi C-28.; **3.** Les informations confidentielles des clients du signataire remises à FM resteront la propriété du signataire; **4.** Le signataire s'engage à mettre à jour la liste des clients remise afin de toujours respecter les lois à cet effet; **5.** FM s'engage à maintenir dans la plus stricte confidentialité les informations personnelles et confidentielles dont elle aura connaissance pendant la durée de son mandat, et à cette fin, s'engage à se soumettre à toutes les normes et procédures visant la protection de l'information confidentielle adoptée en vertu des lois et règlements auxquels le signataire doit se conformer; **6.** FM s'engage à faire signer à tous ses employés et/ou sous-traitants ayant accès aux informations personnelles et confidentielles données par le signataire sur ses clients, une entente de confidentialité et de non-sollicitation valide et conforme; **7.** À la suite de la terminaison de ce contrat, FM s'engage à ne pas divulguer et/ou utiliser, à son propre bénéfice ou celui d'un tiers, les informations confidentielles que le signataire lui a divulguées relativement à ses clients. Cette obligation est sans limites de temps; **8.** À la terminaison du mandat de FM cette dernière devra remettre les listes des clients ainsi que toutes les informations confidentielles utilisables lui ayant été remises par cette dernière et détruire instantanément toute copie de ces informations; **9.** FM s'engage à ne pas solliciter la clientèle du signataire et en aucun cas divulguer les informations, sous toute peine que de droit; **10.** Par ailleurs le signataire reconnaît et consent à ce que les informations relatives aux informations sociodémographiques des personnes ayant visitées le site Internet et/ou quel qu'autre lien créé par FM soit enregistrées dans un serveur dédié et que lesdites informations seront la propriété de FM. Il est entendu que ces informations respectent totalement la confidentialité, au sens de la Loi sur la protection de renseignements personnels dans le secteur privé (P39.1), puisque les informations sociodémographiques ne permettent nullement d'identifier une personne et que toutes les informations confidentielles sont cryptées et utilisables d'aucune façon que ce soit pour déterminer l'identité d'une personne; **11.** Le signataire comprend qu'il est seul responsable de la conformité de la liste de clients remise et de ses mises à jour et se porte garant de sa conformité, à la totale exonération de FM; **12.** FM reconnaît que son défaut de respecter la confidentialité des renseignements causerait un grave préjudice au signataire. Dans le cas où un incident survient, FM à le devoir d'en informer le signataire dans les plus brefs délais et de proposer les solutions afin de pallier à la situation; **13.** Le signataire pourra recourir à des procédures en injonction, en dommage-intérêts ou à tout autre recours relativement à la violation ou menace de violation du présent engagement par FM.

Lois : Ce contrat est régi par les lois applicables du Canada ainsi que dans la province canadienne où il est conclu.

Je soussigné(e) avoir lu et approuvé le contrat, ainsi que paraphé les pages de ce présent contrat;

Nom complet en lettres détachées

Signature de la personne autorisée

Date

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature par les deux parties;

Nom complet en lettres détachées

Signature du représentant de Futé Marketing

Date